



CONSEIL D'ÉTAT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 61.535  
Doc. parl. : n° 8258

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 25 avril 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2022**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 avril 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 28 novembre 2023 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 26 avril 2024.

Pour le Secrétaire général,  
L'attaché

s. Ben Segalla

Le Président,

s. Marc Thewes